

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 16 janvier à 19h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Dario Gagnon

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19h00. La directrice générale mentionne que l'avis de convocation à la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par le Code municipal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale fait la lecture de l'ordre du jour.

18-01-01

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du Budget de l'année financière 2018 et du Programme triennal d'Immobilisations 2018-2019-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1, du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2018-2019-2020 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

18-01-02

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le présent Budget de l'année financière 2018 et le Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2018-2019-2020 suivant, soient adoptés et il est décrété ce qui suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS

Le Conseil adopte les dépenses de fonctionnement, autres activités financières et affectations suivantes pour l'année financière municipale 2018 :

Dépenses	2018
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	390 919\$
Sécurité publique	242 627\$
Transports	387 919\$
Hygiène du milieu	404 777\$
Aménagement, Urbanisme et Développement	205 410\$
Loisirs et culture	143 556\$
Frais de financement	64 640\$
Total des dépenses de fonctionnement	1 839 848 \$
Autres Activités financières	
Remboursement en capital de la dette à long terme	199 751 \$
Affectations	
Surplus accumulés non affectés	(33 093 \$)
Total des dépenses de fonctionnement, des autres activités financières et des affectations	2 006 506\$

QUE pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus	2018
Taxes sur la valeur foncière	
Taxe foncière – Générale	1 046 937\$
Taxe foncière – Service policier	115 717\$
Taxe foncière – Aqueduc et égout	38 004\$
Taxe foncière – Enrochement	60 865\$
Sous-total des taxes sur la valeur foncière	1 261 523 \$
Taxes sur une autre base	
Taxes de services et dettes – Aqueduc et égout	342 337\$
Taxes de services – Collecte des matières résiduelles	115 918\$
Taxes de services – Vidange des fosses septiques	44 690\$
Taxes de services – Cours d'eau	3 253\$
Sous-total des taxes sur une autre base	506 198 \$
Compensation tenant lieu de taxes	37 342 \$
Transferts	135 482\$
Services rendus, impositions des droits, amendes et pénalités et autres revenus	65 961\$
Total des Revenus	2 006 506\$

Que le Conseil adopte le Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2018-2019-2020 en y présentant les projets suivants :

Année	Projet	Montant estimé
2018	Cabanon	15 000 \$
	Surface multisports bandes	101 568 \$
	Compteurs d'eau (note 1)	37 000 \$
	Bornes 911	15 000 \$
	Enrochement du Chemin de la Pointe	360 000 \$
	Route du Quai et de l'Anse-des-Mercier	923 525 \$
	Chemin de la Cinquième-Grève Ouest	119 692 \$
	total 2018	1 571 785 \$
2019	Chemin de la Cinquième-Grève Ouest	150 618 \$
	Boisé de l'Anse	600 000 \$
	Chemin de la Cédrière et des Grands-Hérons	30 000 \$
	Quai	150 000 \$
	Total 2019	930 618 \$
2020	Route 1 km	140 000 \$
	Chemins de la Cédrière et des Grands-Hérons	25 000 \$
	total 2020	165 000 \$

4. Période de questions

Question : Il reste combien de temps pour le prêt d'aqueduc et d'égouts ?

Réponse : Il reste environ 10 ans.

Question : Pourquoi les dépenses et les revenus de la Municipalité sont égaux et sans coussin de sécurité ?

Réponse : Le MAMOT exige un budget équilibré. Le coussin existe. Il est dans le surplus accumulé.

Question : Est-il possible de réduire les dépenses ? Sont-elles toutes justifiées ?

Réponse : Les dépenses sont toutes justifiées. Il serait possible de couper, mais il n'y aurait pas de projets structurants pour nos citoyens.

Question : Est-ce que les comptes de 2017 sont finaux ? Allons-nous avoir un surplus ?

Réponse : Les chiffres ne sont pas encore finaux. Cependant, nous devrions obtenir un surplus.

Question : Serait-il possible de répartir la taxe de la vidange de fosse sur chaque année ? Pour ne pas avoir un montant supplémentaire aux deux ou quatre ans ?

Réponse : C'est une décision qui avait été prise pour simplifier la taxation. Nous allons regarder la possibilité de répartir la taxe chaque année.

Question : Quels sont les travaux qui seront réalisés sur la route du Quai ainsi que le chemin de l'Anse-des-Mercier ?

Réponse : Il y aura une réfection majeure de certains secteurs des chemins ainsi que du resurfaçage à certains endroits. De plus, certains ponceaux seront changés.

Question : Dans les immobilisations, il n'y a pas beaucoup d'asphaltage de prévu avant 2020.

Réponse : Il y a quand même plusieurs travaux prévus. Nous sommes toujours limités par les contraintes financières.

Question : Qu'est-ce qu'il y a de prévus pour le chemin de la Pointe ?

Réponse : Il y a de l'enrochement ainsi que des travaux d'asphaltage à un endroit.

Question : Quels sont les revenus des éoliennes ?

Réponse : En 2017 : Environ 8000 \$ et en 2018 : environ 15 000 \$.

Question : La sécurité publique explique comment l'augmentation de la Sûreté du Québec ?

Réponse : Monsieur Simard explique le calcul du Ministère à l'aide de la lettre explicative reçue.

Question : Est-ce qu'on est capable d'évaluer si l'administration actuelle est cher ou pas ?

Réponse : C'est avec la taxe foncière qui reste compétitive, qui nous permet de faire un comparatif.

5. Levée de l'assemblée

18-01-03

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice Générale, secrétaire-trésorière